



## Participation du public – Synthèse des observations

Projet de d'arrêté précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir dans le domaine maritime.

Soumis à participation du public du **11 septembre au 2 octobre 2025** inclus.

### **1°) Nombre total d'observations reçues :**

**1289** avis ont été déposés sur le site [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr).

Parmi ces avis, **112** étaient des doublons, des avis sans contenu ou sans lien avec la consultation  
**20** avis étaient vides ou hors sujet.

**1157** avis sont donc recevables.

### **2°) Synthèse des observations émises :**

Parmi les avis :

- **957** avis sont explicitement défavorables au projet d'arrêté « en l'état » ;
- **97** avis sont favorables aux mesures contenues dans le projet d'arrêté ;
- **103** avis sans être défavorables demandent une évolution réglementaire

Les critiques et demandes d'évolution des participants portent sur les points suivants :

### Les arguments les plus souvent avancés sont :

- **503** avis expriment une crainte pour les pêcheurs peu habitués à l'usage d'un smartphone pour se conformer à leurs obligations déclaratives ;
- **420** avis estiment qu'il est difficile de se prononcer sur le projet en l'absence de la disponibilité de l'application RecFishing et que son articulation avec l'application Catchmachine reste floue du fait de l'absence d'interopérabilité à ce stade ;
- **420** indiquent que l'avis du groupe de travail CNML Pêche de loisir en mer n'est pas représentatif de l'ensemble des pêcheurs de loisir ;
- **420** indiquent que l'âge minimal de 16 ans pour s'enregistrer est différent de celui fixé dans les parcs marins en Méditerranée (qui est de 12 ans) et que cette différence d'âge constitue une incohérence ;
- **420** demandent une clarification sur les obligations des moniteurs guides de pêche dans l'arrêté ;
- **153 avis** soulignent le fait que ce sont les activités des pêcheurs professionnels qui constituent l'impact le plus fort sur les écosystèmes marins, notamment en pêchant au chalut ou sur les frayères ;
- **131** avis estiment que le projet d'arrêté est trop restrictif, dont **57** estiment qu'il constitue une atteinte aux libertés individuelles ;
- **93** avis demandent que le dispositif en l'état soit simplifié pour faciliter sa mise en œuvre ;
- **91** avis réclament que le délai de déclaration des captures soit allongé de 1 ou plusieurs jours ;
- **58** avis estiment que les mesures de marquage des engins sont inutiles car les mesures actuelles sont suffisantes ;
- **50** avis indiquent que ces mesures auront un impact économique sur le secteur de la pêche de loisir ;
- **24** avis craignent que cette mesure soit un préalable à la mise en place d'un droit de pêche payant tel qu'une carte de pêche ou une taxe ;
- **39** avis demandent que l'application RecFishing permette un accès facilité à la réglementation ;
- **46** avis demandent plus de concertation avec les représentants des fédérations de pêche de loisir en mer ;
- **25** avis demandent que les mesures sur les différentes façades maritimes soient alignées.